

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 28 août 2014

Présents : Claude Vignon, Giovanni Cadeddu, Pierre Barbier, Gildas Porcheron, Gilles Breton, Dominique Parein, Michel Olivier, Andrée Séquier, Virginie Dal-Pra

Excusé ayant donné pouvoir : Julie Faivre à Dominique Parein

Excusé : Laurent Benoit

Délibérations du conseil

→ La commune sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme dans le cadre de la Dotation Cantonale au Patrimoine 2015, pour le traitement et le renforcement de la charpente de l'école, ainsi que la réfection de la toiture. *Voté à l'unanimité.*

→ La commune sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme dans le cadre des amendes de police 2015, pour la sécurisation des routes et des traversées dans les hameaux. Le dossier de mise en agglomération du hameau de Tourtres sera lancé cet automne, après la rencontre avec le responsable du Centre Technique Départemental.

Décisions du conseil

→ Plateaux-appartements de la maison Roche : les élus ont validé la répartition des parcelles non-baties attenantes au bâtiment entre la commune et la co-propriété avec le géomètre.

Informations au conseil

→ Le maire rapporte la rencontre avec les représentants de la Poste le 20 août dernier, avec le premier adjoint. Après un point sur la situation démographique et économique de la commune, les représentants de la Poste ont rappelé au Maire que le volume du courrier traité baisse de 7% à 10% par an depuis plusieurs années, et que ce mouvement devrait s'accroître avec la généralisation de la dématérialisation des procédures dans les collectivités locales et les entreprises. Ils ont également rappelé que le bureau de Poste de La Chapelle en Vercors est déjà un bureau partenarial, soutenu par la Poste. La fermeture du bureau de St Martin n'est pas encore à l'ordre du jour, mais peut survenir du jour au lendemain sur décision de la direction régionale. La Poste insiste donc auprès du Conseil Municipal pour que celui-ci réfléchisse à la mise en place d'une des deux solutions proposées : une Agence Postale Communale, au sein de la mairie, ou un Relais Poste, chez un commerçant privé. Une présentation des caractéristiques de chaque option pourra être faite lors d'un prochain conseil. Le Maire rappelle que l'installation d'une Agence Postale Communale nécessiterait un réaménagement complet des locaux de la mairie, estimé entre 200 et 300 000€. Le maintien du bureau de Poste de St Martin est soutenu par la municipalité depuis 3 mandats. Par ailleurs, la demande d'installation d'un Distributeur Automatique de Billets a été refusée, car cette installation est assujettie à un nombre de retraits supérieur à 5000 opérations par mois.

→ Le Maire et la commission bâtiments ont rencontré le 27 août le géologue d'Alpes Géo Conseil, pour évoquer les premiers résultats des sondages complémentaires sur le terrain du lotissement La Chicoune. Les conclusions aboutissent à l'absence de vides d'ampleur propres à interdire la construction sur le lotissement. Seules des dispositions usuelles seront demandées, comme le renforcement de semelles filantes. Le conseil se réjouit de cette bonne nouvelle, et attend la réception du rapport final pour reprendre la commercialisation du lotissement.

→ Le Maire informe le conseil que le Conseil Général a reçu une candidature recevable pour la délégation de service public du Filambule sur Herbouilly. Il n'y a donc plus lieu de réfléchir à une proposition de gestion par la commune.

questions diverses

→ Lecture du courrier de Mr et Mme Corbières relatif à la vitesse des véhicules à l'entrée nord du village : la mairie fait une réponse.

→ Lecture du courrier de Mr André Guillet relatif à ses problèmes de voisinage : la mairie fait une réponse.

→ Lecture du courrier du Président de la FAUP relatif au projet d'électrification du bâtiment départemental d'Herbouilly. La FAUP interpelle les élus sur les éléments de décision du projet. Le Président du SIVU de Roybon fera une réponse, et un article complet de présentation sera préparé pour le prochain bulletin municipal d'octobre.

→ Le potier Mr Assel propose à la mairie d'installer un banc public entre ses deux portes vitrées. Le conseil accepte.

→ Pierre Barbier est désigné élu référent pour l'opération de démolition de l'ancien WC public à Tourtres, prévue à l'automne. Un permis de démolir sera déposé.

→ Des racks à vélos seront installés dans la cour devant la mairie.

→ Gilles Breton rapporte au conseil que les journées de travail des chasseurs liées au bail de chasse ont bien été effectuées pour l'année 2014, sous sa supervision. Le programme de travaux prévu par l'ONF a bien été réalisé.

Secrétaire de séance : Pierre Barbier